

LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

PRÉFECTURE DE L'AIN

reçu
le

22 JUL 2025

Direction des collectivités
et de l'appui territorial

ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE

COMMUNE DE NIEVROZ

DEL 2025/15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du Jeudi 17 Juillet 2025

Le dix-sept juillet deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de NIEVROZ s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M Patrick BATTISTA, Maire.

Présents : Mesdames Joanna JUAREZ-LOPEZ, Gwladys STRABONI, Muriel THOMAS, Audrey CUIILLERET Sandrine PENAS, Audrey CHERUBINI, Maryse REY arrivée à 19h35 et Messieurs Patrick BATTISTA, Jean-Christophe DETRE, DUTOIR Cyril, Gilles TROMPILLE, Pascal DEMMERLE, Richard BOUFFANET, Clément BOYER, Michel DAMIRON.

Excusés : Chantal MONTRICHARD donne procuration à Muriel THOMAS, Jérémie THIEBAUT donne procuration à Jean-Christophe DETRE, Bertrand GREFFE donne procuration à Michel DAMIRON.

Absente : Karine DUFOUR

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Date de convocation : 10/07/2025

Nombre de Présents : 15

Nombre de votants : 18

Secrétaire de séance : Gilles TROMPILLE

Délibération approuvant le PLU de la commune de Niévroz DEL 2025/15

VU les articles L.123-1 et suivants et R123-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-15 du code de l'urbanisme ;

VU la délibération du 02 juillet 2009 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'urbanisme et ouvrant la concertation ;

VU la délibération du 22 juin 2023 arrêtant le projet de Plan Local d'urbanisme et tirant simultanément le bilan de la concertation ;

VU l'arrêté municipal n° 2025/01 du 08 janvier 2025 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de PLU ;

VU les conclusions et le rapport du Commissaire Enquêteur ;

VU l'ensemble des avis des personnes associées et consultées au cours de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;

CONSIDERANT que les remarques, du tableau annexe, issues des avis des personnes associées et consultées, des contributions du public et des résultats de l'enquête publique justifient des adaptations mineures du projet de PLU,

CONSIDERANT qu'il n'est pas donné de suite favorable à certaines remarques pour les raisons évoquées dans le tableau annexe,

CONSIDERANT que le projet de PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Après en avoir délibéré, avec 17 POUR et 1 abstention (Mme Rey) :

• adopte les modifications précitées et approuve le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

Conformément aux dispositions des articles R.123-24 et R.123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois. En outre, mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Conformément aux dispositions de l'article R.123-25 du Code de l'Urbanisme, le PLU approuvé est tenu à la disposition du public, consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Conformément aux dispositions de l'article R.123-25, la présente délibération est exécutoire de plein droit à compter de l'exécution de l'ensemble des formalités de publicité précitées.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire
Patrick BATTISTA



Je certifie que le présent acte a été publié
selon les règlements en vigueur
A NIEVROZ, le
Le Maire

A large, handwritten signature in dark ink, likely belonging to the Mayor, is written over the text "Le Maire".